



Acteurs Franco-Allemands Pour l'Europe  
Auvergne-Rhône-Alpes

## INVITATION pour une journée de formation et d'information



A partir d'exemples concrets nous verrons les diverses possibilités de prévenir des tensions susceptibles de voir le jour lors des changements de municipalité.

Merci de vous inscrire auprès de Monsieur Georges Adji-Anastasiou ou de moi-même avant le 2 mars 2018.

Participation aux frais :

- adhérents Afape Auvergne-Rhône-Alpes : gratuit,
- non adhérents : 10€ par association

Bien cordi'allemand

Raymond BECOUSE  
Vice-président de l'AFape  
Auvergne-Rhône-Alpes  
[raymondbecouse@sfr.fr](mailto:raymondbecouse@sfr.fr)

06 09 21 27 07

Georges Adji-Anastasiou  
Vice-Président du Comité de  
Jumelage de Meylan

[Georgesadj@gmail.com](mailto:Georgesadj@gmail.com)

06 10 98 03 95

**Samedi 10 mars 2018 à 9h00**  
Maison de Quartier des Buclos  
2, Allée du Bret, 38240 Meylan

**Thèmes :**

**Matin :**

**Les nouvelles demandes de  
subventions auprès de l'OFAJ**

La Fédération des Associations Franco-Allemandes est reconnue « centrale OFAJ ».

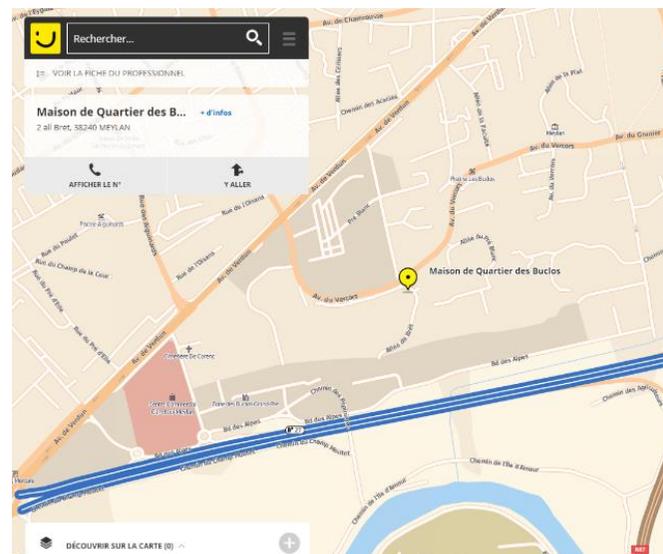
Au 1<sup>er</sup> janvier 2018, les règles de calcul de subventions ont changé. Aussi nous vous proposons une formation sur les modifications intervenues. Cette formation sera animée par Jean-André Vandelannoote, responsable de la centrale OFAJ FAFA.

**Après-midi :**

**Les liens communes / comités de jumelage**

La gestion du jumelage est très souvent confiée par la commune à un comité constitué en association loi 1901. Mais quels sont les liens qui régissent les rapports association / municipalité ?

Les prochaines élections municipales auront lieu dans 2 ans. Les équipes qui en seront issues ne connaîtront pas forcément le fonctionnement des jumelages et leur utilité.



Derrière le centre commercial des Buclos



## PROGRAMME ET DEROULEMENT DE LA JOURNEE

## FICHE D'INSCRIPTION

- 09:00 Accueil des participants
- 09:30** Ouverture des travaux  
Présentation du programme et du déroulement de la journée  
Tour de table
- 09:45** Les nouvelles règles de calcul de subventions OFAJ :  
Rappel des règles d'attribution et présentation des nouveautés
- 10 :45** Pause
- 11:00** Exercice « à blanc » d'une demande de subvention
- 12:00** Conclusions, repas en commun à la charge de chacun (≈ 20 €)
- Si vous participez au repas en commun qui suivra la réunion, merci de le préciser afin que nous puissions l'organiser dans les meilleures conditions**
- 14 :00 Les liens communes /comités de jumelages :
- Principes généraux - pourquoi une convention ?
- Exemples de conventions
- Laquelle choisir et comment rédiger une convention ?

Nom : \_\_\_\_\_

Prénom : \_\_\_\_\_

Institution : \_\_\_\_\_

Fonction : \_\_\_\_\_

Adresse postale : \_\_\_\_\_

Adresse courriel : \_\_\_\_\_

Téléphone :  
(mobile de préf.) \_\_\_\_\_

Je participe au repas  
Oui  Non

Date & signature : \_\_\_\_\_

